



MRC de  
Témiscouata

## AVIS PUBLIC

Est par la présente donné par le soussigné, directeur général de la susdite Municipalité régionale de comté de Témiscouata, que :

Lors d'une séance régulière du Conseil de la MRC de Témiscouata qui s'est tenue le 10 décembre 2018, le Conseil a adopté le règlement 05-18 décrétant une dépense de 353 900 \$ et un emprunt de 178 900 \$ pour les travaux de rénovation du 3 et du 5 rue Hôtel-de-Ville.

Copie dudit règlement peut être consultée au bureau du soussigné, au 5 rue Hôtel-de-Ville, à Témiscouata-sur-le-Lac.

Donné à Témiscouata-sur-le-Lac, ce 8 janvier 2019.

Jacky Ouellet  
Directeur général  
MRC de Témiscouata

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION (Règlement 05-18 de la MRC)

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, résidant à \_\_\_\_\_  
certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le Conseil, entre \_\_\_\_\_ et \_\_\_\_\_ heures, le \_\_\_\_\_ jour de 2019.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce \_\_\_\_\_ jour de \_\_\_\_\_ de l'an deux mille dix-neuf.

Nom : \_\_\_\_\_

Signé : \_\_\_\_\_

Titre : \_\_\_\_\_